



# Raccordement au réseau téléphonique

XXXXXX

Par **Damien GARET**, le **20/11/2018** à **13:48**

Bonjour

Plusieurs de mes voisins et moi-même rencontrons des problèmes avec xxxxxx.

Nous avons fait construire dans une rue où de notre côté de la chaussée il n'existait rien appart un champ.

Pour ma part lors de l'emménagement dans mon logement en mai 2018, j'ai fait la demande pour un création de ligne auprès de xxxxxx afin d'avoir un accès ADSL.

Première surprise le déplacement d'un technicien pour étude du dossier est payante 194.65 € TTC (localisation du PAR : point Accès Réseau)

Celui-ci se déplace, sort sa petite roulette et au bout de 7 min me dit qu'il va chiffrer les travaux et me faire parvenir sous 3 semaines le devis des travaux.

Nous recevons le devis et la stupeur 3200€ TTC pour le raccordement sur le poteau en face de chez nous pour un accès ADSL.

J'appelle le technicien pour comprendre le devis, celui-ci m'explique qu'il ne fixe pas les prix et que si nous ne sommes pas satisfaits nous pouvons refuser les travaux. (Mais perdons au passage nos 194€ TTC).

Nous ne donnons pas suite au devis.

Dans les mois qui suivent la fibre est déployée dans notre village et le maire nous invite à attendre son déploiement afin de ne pas payer les 3200€ TTC demander par xxxxxx.

Début novembre 2018 le déploiement est terminer et CAP FIBRE 59-62 nous informe sur leur site que nous somme éligible à la fibre.

Nous nous renseignons auprès de yyyyyy qui est un des premiers grands opérateurs à être déployé.

Il nous indique que certes nous sommes éligible à la fibre, mais étant donné qu'il n'y a pas de gaine pour nous relier entre notre maison et le poteau téléphonique, nous ne pourrons pas avoir internet.

Le seul qui peut faire s'est travaux c'est xxxxxx.

Nous avons pris contact avec le maire de notre village pour avoir quelques renseignements.

Celui-ci nous indique avoir fait des démarches auprès d'xxxxxx pour que notre côté de rue soit relier au réseau. Il est d'accord pour avancer les frais des travaux à engager. xxxxxx a répondu que ce n'était pas à lui de faire ces démarche mais à nous propriétaire. xxxxxx ne veut pas avoir affaire à la mairie.

Au jour d'aujourd'hui, nous sommes toujours sans accès internet.

Nous trouvons abusif que xxxxxx annonce des tarifs exorbitant et sommes au pied du mur car nous sommes obligé de passer par eux.

Je voudrais savoir, quelles solutions sont envisageables ?

Pouvons-nous nous regrouper entre voisins et faire un devis commun afin de réduire la facture ?

xxxxxx a-t-il le droit de refuser la demande de la mairie ?

Sommes-nous vraiment obligé de passer par xxxxxx afin de créer un accès à la fibre ou au réseau ADSL ?

J'en viens à votre aide car nous sommes quelque peu dépités de cette situation.

**Bonjour,**

***Merci de bien vouloir respecter les conditions générales d'utilisation de ce forum dont vous avez du prendre connaissance avant votre inscription.***

***L'une d'elles étant :***

***[citation]Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.). [/citation]***